

PRÉFET DU VAL-D'OISE
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de la Coordination Administrative
Section des Installations Classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°C-19-039 du 7 mai 2019, une enquête publique a été ouverte en mairies de GONESSE, BONNEUIL-EN-FRANCE et ARNOUVILLE dans le Val-d'Oise et DUGNY, LE BOURGET, LE BLANC-MESNIL, DRANCY, AULNAY-SOUS-BOIS, VILLEPINTE et TREMBLAY-EN-FRANCE en Seine-Saint-Denis, **du mardi 11 juin 2019 au vendredi 12 juillet 2019 inclus**, en application du code de l'environnement, sur la demande présentée par la **société AUTO 2001** représentée par Monsieur DI IORIO Francesco chargé du suivi du dossier (Tél : 01.39.87.48.33) à effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter une ligne de broyage de VHU et de déchets métalliques ainsi que des activités de collecte, récupération et tri de déchets métalliques (déchets non dangereux), de batteries (déchets dangereux) et de déchets d'activités économiques sur son site situé sur le territoire de la commune de GONESSE – Nationale 370 – Les Tulipes de France.

Ces activités sont notamment répertoriées sous les rubriques de classement précisées ci-après :

- N°2718-1 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793.
La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : supérieure ou égale à 1 t
- N° 2791-1 : Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2517, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.
La quantité de déchets traités étant : supérieure ou égale à 10 t/j
- N°3532 : Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour : traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment de déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants.
- N°2713-1 : Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719.
La surface étant : supérieure ou égale à 1 000 m²

Toutes personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et formuler des observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet, pendant une durée de 32 jours, du mardi 11 juin 2019 au vendredi 12 juillet 2019 inclus au sein du bâtiment administratif de la mairie de GONESSE – Pôle Population Éducation et Solidarité (PPES) ainsi qu'en mairies susmentionnées où seront déposés : la demande, les plans de l'établissement et le registre d'enquête qui pourront être consultés aux jours et heures ouvrables desdites mairies.

Monsieur Claude ANDRY, directeur d'usine en retraite désigné commissaire enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 25 avril 2019, sera chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore ce registre à l'expiration du délai ci-dessus indiqué.

Monsieur Claude ANDRY assurera une permanence au sein du **bâtiment administratif de la mairie de GONESSE – Pôle Population Éducation et Solidarité (PPES) – 1 avenue Pierre Salvi à GONESSE** :

- **le mardi 11 juin 2019 de 14h00 à 17h00**
- **le samedi 22 juin 2019 de 9h00 à 12h00**
- **le jeudi 27 juin 2019 de 13h30 à 17h30**
- **le vendredi 5 juillet 2019 de 9h00 à 12h00**
- **le vendredi 12 juillet 2019 de 13h30 à 17h30**

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, via l'adresse internet suivante : **www.val-doise.gouv.fr** rubrique : **Politiques publiques – Environnement risques et nuisances – (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquêtes publiques.**

Le public pourra également prendre connaissance du dossier d'enquête, sous format numérique, sur un poste informatique dédié, mis à disposition au sein du bâtiment administratif de la mairie de GONESSE – Pôle Population Éducation et Solidarité (PPES) – 1 avenue Pierre Salvi à GONESSE, aux jours et heures d'ouverture dudit bâtiment.

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

– par courriel à l'adresse suivante : **pref-icpe@val-doise.gouv.fr** à compter **du mardi 11 juin 2019 et jusqu'au vendredi 12 juillet 2019 inclus**. Ne seront prises en considération que les observations et propositions ayant été envoyées avant la fin de l'enquête publique, la date portée automatiquement sur les messages électroniques faisant foi.

– par courrier adressé au commissaire enquêteur à la **préfecture du Val-d'Oise, Direction de la coordination et de l'appui territorial – Bureau de la coordination administrative – section installations classées – CS 20 105 – 5, Avenue Bernard Hirsch – 95 010 CERGY-PONTOISE CEDEX.**

Les observations et propositions recueillies par courriel et courrier seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, et consultables via l'adresse internet susvisée, rubrique Enquêtes publiques.

Le Préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, l'autorisation demandée.

Conformément à l'article R. 123-21 du code de l'environnement, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de GONESSE, BONNEUIL-EN-FRANCE et ARNOUVILLE dans le Val-d'Oise et DUGNY, LE BOURGET, LE BLANC-MESNIL, DRANCY, AULNAY-SOUS-BOIS, VILLEPINTE et TREMBLAY-EN-FRANCE en Seine-Saint-Denis et à la préfecture du Val-d'Oise, Direction de la coordination et de l'appui territorial – Bureau de la coordination administrative – Section des installations classées.